Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260629-S04-CC-104-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2026
Mise ne ligne le 03/07/2026

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## N°104/2026
## SÉANCE N° 04 DU 29 JUIN 2026

**RATTACHEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES À LA DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 23 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

**Étaient présents**
Sébastien Destais, Gwénaël Poisson (à partir de 18 h 25), Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 25), Valérie Melot-Raynal, Damien Richard (à partir de 19 h 09), André Vigouroux (jusqu'à 20 h 14), Christine Nadau ( à partir de 18 h 39), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 41), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Antoine Serrière, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih (jusqu'à 19 h 56), Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin-Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel (jusqu'à 19 h 30), Gilles Mézière (jusqu'à 19 h 22), Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis (à partir de 18 h 14), Thomas Brisseau (jusqu'à 19 h 50), Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau (jusqu'à 20 h 00), Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 45), Murielle Mouloudj-Millet, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

**Étaient absents ou excusés**
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit.

**Étaient représentés**
Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Olivier Richefou a donné pouvoir à Marie-Paule Phelippot (à partir de 20 h 41), Patrice Morin a donné pouvoir à Jérôme Lesteven, Guéwen Douesneau a donné pouvoir à Agnès Camarena, Habib Bousbih a donné pouvoir à Laurent Paviot (à partir de 19 h 56), Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Louise Rebeyrolle-Rozel a donné pouvoir à Jérôme Fortin-Stoltz (à partir de 19 h 30), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, Christian Griveau a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 20 h 00), Pierre Besançon a donné pouvoir à Vincent Paillard, Nelly Houssin a donné pouvoir à Murielle Mouloudj-Millet, Sophie Chauvigné a donné pouvoir à Florian Bercault.

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Corinne Gougeon et Fabien Robin ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 30 juin 2026

N° 104 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

# RATTACHEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES À LA DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INDEMNITÉ POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Rapporteur : Éric Paris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121‑29 et L5211-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°127-2025 en date du 24 novembre 2025 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,

Vu le règlement intérieur en vigueur dans la collectivité sur les heures supplémentaires,

Considérant qu'il convient de rattacher le règlement en vigueur à la délibération exécutoire,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le règlement intérieur portant sur les heures supplémentaires annexé à la présente délibération est rattaché à la délibération en vigueur, n°127 / 2025 en date du 24 novembre 2025 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault